



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2025

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Salles Lavalette se sont réunis le Lundi 1^{er} Décembre 2025 à 20 heures, salle de réunion du conseil municipal, Mairie de Salles Lavalette, sous la présidence de Madame Carine DAULON, Maire.

Étaient Présents : Carine DAULON - Thierry CRESPO - Brigitte RICCI – Léa DESCHOENMAECKER - Olivier GUERIN – CZERWINSKI Jean-Claude

Pouvoir : Catherine PALLUT a donné pouvoir à Brigitte RICCI – Pierre BOUSSEAU a donné pouvoir à Mme Léa DESCHOENMAECKER

Étaient absent(e) excusé(e) : Emmanuel GOUPILLEAU – Catherine PALLUT – Pierre BOUSSEAU

Était absente : Brigitte BRATEK

Est élue secrétaire de la séance : Léa DESCHOENMAECKER

Assistaient à la réunion : Mme Sasha MARCADIER – Mme GRELLIER Fabienne – Mme FAVIER Vanessa – M. GONZALES Jean-Claude

Madame Carine DAULON ouvre la séance à 20 heures.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL Municipal du 29 Janvier du 13 Mars et 10 Avril 2025

Délibération 2025_9_1 : Feuille de route 2025-2025 – Grands Villages pour Demain

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Salles Lavalette a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Grands Villages pour Demain ».

Les objectifs de cet appel à manifestation d'intérêt sont :

- de définir une stratégie d'adaptation et de dynamisation,
- de faire émerger un projet global pour les 10 ans à venir,
- d'avoir une approche transversale en croisant les enjeux environnementaux et sociétaux,
- de mettre l'habitant au cœur du projet communal.

Les deux axes majeurs de travail sont :

- l'attractivité des communes rurales,
- l'adaptation au changement climatique et la raréfaction des ressources.

Depuis Mai 2024, plusieurs ateliers, échanges avec la population et les partenaires ont été organisés pour connaître les éléments démographiques, locatifs, les besoins des habitants et définir une stratégie communale.

Madame le Maire donne la parole à Mme Anaïs GICQUIAUD, architecte urbanisme et à M. Stéfan CAUMET, directeur du CAUE de la Charente pour la présentation de la feuille de route 2025-2035.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant l'appel à projet à manifestation d'intérêt « Grands Villages pour Demain » dont la commune de Salles Lavalette est lauréate,
- Considérant les objectifs de cet appel à manifestation d'intérêt,
- Considérant les axes majeurs de travail,
- Approuve la feuille de route 2025-2035 telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- Donne pleins pouvoirs à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire pour la mise en application de la feuille de route 2025-2035

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_9_2 : Aide financière – Classe découverte à Lathus – Écoles primaires de Bors de Montmoreau

Madame le Maire donne lecture du courrier du directeur des écoles primaires de Bors de Montmoreau.

Les élèves participeront à une classe découverte à Lathus (86) fin Janvier 2026 sur le thème « En piste à Lathus ».

Il sollicite une aide financière afin de demander un tarif acceptable aux familles concernées par cette classe découverte.

Madame le Maire précise que 9 enfants de Salles Lavalette participeront à ce séjour.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant la classe découverte à Lathus pour les écoles primaires de Bors de Montmoreau fin Janvier 2026,
- Considérant la sollicitation d'une aide financière afin de demander un tarif acceptable aux familles concernées par cette classe découverte,
- Considérant que 9 enfants de Salles Lavalette participeront à ce séjour,
- Précise que cette aide sera versée à la coopérative scolaire de l'école de Bors de Montmoreau,
- Décide d'octroyer la somme de 540 euros, soit 60 euros par enfant
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire de procéder au mandatement de cette aide financière.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_9_3 : Modification des statuts du SEP du Sud Charente

Madame le Maire rappelle que la dernière révision des statuts du Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente a été approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 14 Mai 2025 puis actée par arrêté préfectoral en date du 16 septembre 2025.

Madame le Maire indique que lors de sa séance du 04 Novembre 2025, le Comité Syndical du SEP du Sud Charente a acté la modification des statuts du SEP du Sud Charente.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les principales modifications apportées aux statuts, qui concerne les éléments suivants :

- Article 8 – Composition des collèges territoriaux : Chaque conseil municipal désigne désormais deux délégués pour siéger au sein du collège territorial dont il relève.

Pour les EPCI à fiscalité propre, chaque assemblée délibérante désigne deux délégués par commune à laquelle elle se substitue, au sein du ou des collèges concernés.

- Article 9 – Composition du comité syndical : Le nombre de délégués titulaires est désormais fixé à un par tranche entamée de 500 abonnés d'eau potable, sur la base du nombre d'abonnés enregistrés au 31 Décembre de l'année N-2 précédent la désignation.

- Annexe : Liste des collectivités membres

- 89 – Grand-Angoulême se substitue à Voulgézac
- 16 – Bors (Canton de Charente-Sud)
- 17 – Bors (Canton de Tude-et-Lavalette)

Madame le Maire informe que ces modifications prendront effet après le renouvellement des élus consécutif aux élections municipales de 2026.

Madame le Maire rappelle que conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical du Sep du Sud Charente, pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées ; passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, Le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la modification des statuts du SEP du Sud Charente telle que présentée ci-avant et détaillée en annexe,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2025_9_4 : Fonds de concours au SDEG de la Charente

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un candélabre, situé Place des Marronniers, a dû être démonté de son socle du fait de sa dangerosité.

Madame le Maire donne lecture du dossier de réfection du socle de pierre de ce point lumineux, du plan de financement et de la convention de financement :

- | | |
|--|------------|
| - Montant HT des travaux : | 1 219,61 € |
| - Financement SDEG 16 : | 914,71 € |
| - Fonds de concours de la collectivité : | 792,75 € |

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Considérant le démontage du candélabre installé Place des Marronniers,
- Accepte le plan de financement tel que décrit ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer la lettre d'engagement, le plan de financement et la convention de financement ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2025_9_5 : Fourniture de traverses – SARL MOTARD

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N°D_2024_9_5 du 16 Décembre 2024 retenant les entreprises et fixant les montants des offres pour l'aménagement de l'ancienne cour d'école.

Elle précise que pour la fourniture de traverses pour les fosses de plantations, le nombre de traverses et leur dimensionnement ont été modifiés depuis le devis originel.

Le nouveau montant de la fourniture de traverses auprès de la SARL MOTARD est de 482,96 € TTC.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Considérant que le nombre de traverses et leur dimensionnement ont été modifiés depuis le devis originel,
- Accepte le montant définitif de fourniture de traverses auprès de la SARL MOTARD de 482,96 € TTC

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2025_9_6 : Décision modificative – Crédits supplémentaires

Madame le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre d'une cession de terrain, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires au compte 024 – Cession d'immobilisations – afin de saisir les écritures correspondantes.

Elle donne lecture de la proposition de décision modificative suivante :

RECETTES A OUVRIR

- Cpte 024 – Cession d'immobilisations + 1 €

DÉPENSES A OUVRIR

- Cpte 2111 Op 10006 – Achat de terrains + 1 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Vu la nécessité de procéder au vote de crédits supplémentaires sur certains chapitres,
- Accepte de procéder au vote de crédits supplémentaires tel que mentionné ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à saisir la délibération modificative correspondante.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie :

Lecture du compte rendu de la commission voirie de la communauté de commune

Planifier les travaux de reprise des malfaçons à la charge de l'entreprise ayant conduit les travaux

Communication :

Présentation de la feuille de route de « Grands villages pour Demain » sur le bulletin municipal de janvier 2026,

Un groupe de travail doit être établie avec Charente tourisme

Api'thèque :

- Intervention de l'association les petits débrouillards dans le cadre de la semaine des déchets le 26 novembre. 15 enfants ont participé lors de cette journée
- La soirée jeux de société du 29 novembre 2025 a attiré une trentaine de personnes

Amicale des propriétaires et des chasseurs

Courrier reçu de l'association pour demander l'attribution de terres communales à disposition pour mieux organiser leurs actions de chasse. Le conseil a envisagé un partage possible à 50/50 avec la société St Hubert. Un rendez-vous avec eux doit être fixé pour mieux évaluer leurs motivations

Travaux :

- La réfection des toitures de la salle génération et du restaurant est terminée
- La plantation des arbres sur la cour d'école a été réalisées fin novembre,

QUESTIONS DIVERSES

Les colis de noël seront préparés le 12 décembre à 14h

La cérémonie des vœux se tiendra le dimanche 11 janvier à 15h à la salle des fêtes

Le prochain conseil municipal est fixé au 14 janvier 2026

La séance est levée à 21h49

Approuvé lors du conseil municipal du 14 janvier 2026

Le Maire

La secrétaire de séance

Carine DAULON



Léa DESCHOENMAECKER

